

ÉDITO | LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION DU QUÉBEC VERSION COVID

Bonjour mesdames et messieurs! Bienvenue à cette deuxième édition de notre tournoi d'improvisation sous le grand chapiteau COVID-19. Mon nom est François Legault et je serai votre animateur pour la journée. Laissez-moi immédiatement vous présenter l'imprédictible équipe des Jaunes avec leur joueur vedette, le «toujours-très-joyeux», Jean-François Roberge! Applaudissons également l'équipe des Bleus et le très populaire Horacio Arrrudaaaa!!! Sans plus tarder, je cède la parole à notre arbitre invité, Christian Dubé.

(Bruit strident de sifflet)

Improvisation mixte ayant pour titre: La rentrée scolaire 2021-2022

Nombre de joueurs: 1 par équipe

D'une durée de: 2 minutes

Catégorie: Déjà vu

(Bruit strident de sifflet)

Le joueur Arruda s'élanche sur la patinoire en sautillant et en se tapant frénétiquement le dessus de la main droite. Roberge, quant à lui, demeure sagement assis et regarde le plafond, un sourire béat accroché au visage. Le public s'impatiente. Plusieurs huent et certains vont même jusqu'à lui lancer leurs «claques» dans le but de le sortir de son apathie. Finalement, Roberge bondit et crie: «J'ai un plan!».

(Bruit strident de sifflet)

Ne trouvez-vous pas que cette histoire inventée sied bien à notre cher ministre de l'Éducation? N'avez-vous pas l'impression d'être des spectatrices et des spectateurs assistant à un très mauvais «show»? Parce que c'est ce que nous sommes pour Jean-François Roberge, de simples spectatrices et spectateurs. Et... soyons honnêtes... nous méritons d'être remboursés!

Malheureusement, encore cette année, la rentrée est impactée par la COVID et ses variants. Pour une deuxième année consécutive, les enseignantes et les enseignants auront à vivre au quotidien avec cet ennemi invisible. Pourtant, le ministre improvise toujours. Il attend. Donne un

plan. Ajoute une directive ici et là. Puis, reviens sur son plan. Le tout, en conférence de presse au moment où les principales personnes concernées sont en classe. Vous avez mal à la tête? Ce n'est pas dû au virus, croyez-moi!

Dans un tout autre ordre d'idées, parlons NÉGO! Un point qui, le plus rapidement possible souhaitons-le, fera l'objet d'un conseil des personnes déléguées (CPD). En ce qui concerne l'avancement des travaux quant à l'écriture des textes, le SEPI a appris le 6 juillet dernier que les travaux étaient suspendus pour la période estivale. L'équipe

de négociation est maintenant de retour à la tâche et des rencontres avec la partie patronale ont lieu actuellement.

En terminant, au nom de toute l'équipe du SEPI, je tiens à vous dire que nous sommes heureuses et heureux de vous retrouver pour cette année de travail 2021-2022. Une année qui marque le début d'un nouveau triennat avec une équipe renouvelée par l'arrivée de monsieur Luc Allaire au poste de 3^e vice-présidence.

En espérant que les vacances vous ont permis de décrocher, de vous ressourcer et de prendre du temps pour vous faire plaisir. Bonne rentrée!

En toute solidarité!

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



APPEL DE CANDIDATURES



En ce début d'année, plusieurs postes sont à combler au sein de notre organisation. Selon vos intérêts et le temps que vous voulez ou pouvez donner à votre implication syndicale, il y en a pour tous les goûts. Nos délégations à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ainsi que certains comités permanents au SEPÎ, devront se réunir bientôt. Les élections se tiendront lors du premier conseil des personnes déléguées ordinaire, le 14 septembre prochain.

Toute personne membre du SEPÎ, indépendamment de son expérience, peut soumettre sa candidature. Prenez le temps de consulter le *Cahier descriptif des comités et délégations syndicales du SEPÎ* qui se trouve sur notre site Web, sous l'onglet « les comités statutaires » ou en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/le-sepi/comites-et-delegations.



Contrairement aux années précédentes, par souci environnemental et avec pour objectif d'éliminer les manipulations dans le contexte pandémique que nous connaissons, ce document ne sera pas rendu disponible dans vos salles d'enseignant(e)s.

Les comités permanents du SEPÎ

- le comité des finances (3 places)
- le comité de discipline (5 places)
- le comité d'élection et de référendum (7 places + 3 substituts)
- le comité des statuts et règlements (7 places)

Les comités de la convention et de la LIP

- le comité paritaire pour les élèves à risque et HDAA (7 places)
- le comité de perfectionnement (2 places)
- le comité consultatif sur les services aux élèves HDAA (2 places)

Les délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (5 places de délégués et un nombre illimité d'observateurs)

La délégation du Conseil fédératif (composée de membres du conseil d'administration et de membres) représente l'ensemble des membres du SEPÎ lors des rencontres avec les autres syndicats affiliés à la FAE. La participation à cette instance s'adresse à **tous ceux et celles qui désirent s'impliquer syndicalement** en approfondissant leurs connaissances des rouages et des dossiers de l'organisation, afin de les mettre éventuellement au service des membres. Pour être membre d'une délégation, il faut adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations*, que vous pourrez consulter sur le site Web du SEPÎ, sous l'onglet « les délégations » ou en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/statuts-reglements/SEPI-Ch18-Politique_delegations.pdf. Vous devrez également adhérer à la *Charte de participation de la FAE*, que vous pourrez lire sous le même onglet ou encore, en cliquant sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/FAE_Charte_participation.pdf.

Si vous souhaitez connaître l'ampleur de l'implication que nécessite un comité ou une délégation, je vous invite à communiquer avec moi par courriel sans tarder à l'adresse suivante : annieprimeau@sepi.qc.ca.

Il est important de soumettre sa candidature par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca, et ce, **avant 13h00 le vendredi 10 septembre 2021**. Seules les candidatures reçues à cette adresse seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées ordinaire du 14 septembre prochain.

Au plaisir de vous retrouver,

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | ÉLECTIONS DE VOS PERSONNES DÉLÉGUÉES...

ET DES AUTRES REPRÉSENTANT(E)S AUX DIFFÉRENTS COMITÉS CONVENTIONNÉS

C'est le moment, au cours des premières journées, d'élire l'ensemble de vos représentant(e)s sur les comités conventionnés ainsi que d'élire votre équipe de personnes déléguées. Nous n'ignorons pas que cette fonction représente un ajout à toutes les autres, particulièrement en période de pandémie. Toutefois, l'importance d'avoir une équipe solide de représentants syndicaux est de plus en plus grande et l'équipe-école peut s'organiser pour soutenir les collègues qui optent pour l'acceptation d'un mandat de représentation.

Un premier conseil de personnes déléguées (CPD) ordinaire se tiendra d'ailleurs le 14 septembre prochain. Les personnes déléguées sont le lien entre l'organisation syndicale et les établissements. Nous vous encourageons très fortement à profiter de la même réunion pour nommer vos représentant(e)s au CPEPE/CPEPC, au comité local de perfectionnement (CLP), au comité-école EHDAA ainsi qu'au conseil d'établissement (CÉ). **Les personnes représentantes à ces différents comités, à l'instar des personnes déléguées, doivent être élu(e)s ou réélu(e)s annuellement dans le cadre d'une Assemblée générale des enseignant(e)s (AGEE) convoquée à cette fin, et ce, nous le rappelons, le plus rapidement possible.**

Lorsque ces renseignements seront connus, nous vous invitons à démarrer votre ordinateur et à compléter les formulaires de représentation en ligne. Vous pourrez ainsi nous les retourner sans tarder en format PDF dynamique, par retour de courriel. Le format PDF dynamique permet d'adopter des pratiques plus écologiques et plus rapides, tout en respectant les recommandations sanitaires. Ces documents ont été acheminés à la personne déléguée syndicale principale de l'an dernier par courriel. Si cette personne n'est plus membre de votre établissement, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'obtenir une nouvelle version que vous pourrez compléter en utilisant un ordinateur.

Si vous êtes élu(e) dans un poste que vous n'avez jamais occupé ou pour lequel vous n'avez jamais suivi de formation, sachez que le SEPÎ offre toujours du soutien, mais considérant le contexte actuel, il se fera de manière différente. Il serait important de communiquer avec le membre du CA responsable de la formation dont vous auriez aimé bénéficier afin d'obtenir des renseignements. Ces informations sont rendues disponibles en consultant notre site Web à l'adresse suivante: www.sepi.qc.ca/agenda/formations. Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions après consultation du site, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, voici ce que vous devez faire :

Fournir au centre de services scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre de congé spécial (affaires personnelles), comme prévu dans l'Entente locale (clause 5-14.02 G) 1) a)).

Ainsi, vous éviterez que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale, ayant pour conséquence de diminuer votre banque annuelle de congés de maladie.

Considérant qu'il s'agit d'une première absence pour affaires personnelles **AVEC** papier, la deuxième absence à titre de congé spécial devra **obligatoirement** être l'absence **SANS** papier.



■ Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca
■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

À partir des mandats conférés par les dispositions nationales, nous vous proposons des exemples de tâches qui devraient être effectuées par le comité-école EHDAA au mois de septembre, lors de sa première rencontre. Nous savons que le contexte de pandémie peut changer les habitudes, mais ces rencontres restent essentielles et prennent, particulièrement cette année, toute leur importance. Il ne sera jamais trop tôt dans l'année pour aborder ces sujets.

Considérant l'ampleur de la tâche à accomplir, le SEPI estime que ce comité devrait se réunir cinq (5) ou six (6) fois par année, en lieu et place de la moyenne des trois (3) habituelles. Nous vous suggérons les moments suivants: septembre, octobre, novembre-décembre, janvier-février, mars-avril et mai-juin. Nous vous rappelons que, tout comme au CPEPE, les décisions devraient être prises de manière consensuelle et que le recours à la consultation de l'Assemblée générale des enseignantes et des enseignants (AGEE) est toujours fortement encouragé.

Pour le mois de **septembre**, le comité-école EHDAA devrait discuter des éléments suivants:

- Déterminer des règles de régie interne du comité (consultez la fiche syndicale disponible sur notre site Web pour plus de détails: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Regie-interne-comite-ecole-EHDAA.pdf);
- Demander la décision qui a été prise l'année précédente par le conseil d'établissement (CÉ) en rapport avec la mise en œuvre des services com-

plémentaires et particuliers afin de vérifier son application (*LIP, art. 88*) et faire des ajustements, s'il y a lieu (soit par l'ajout ou soit par la diminution de services);

- Mettre en place les mécanismes d'utilisation des différents services d'appui (orthopédagogie, orthophonie, TES, psychoéducation, etc.);
- S'assurer de la mise en place de la prévention et de l'intervention précoce, et ce, dès le cycle du préscolaire;
- Consigner au procès-verbal le nom, le nombre et la proportion de tâche affectée à la fonction d'enseignant-ressource au secondaire (ou de ressource enseignante au primaire);
- Au secondaire, déterminer le type d'interventions qui seront privilégiées par l'enseignant-ressource en lien avec les besoins des élèves, ainsi que les services à mettre en place.

N'hésitez pas à consulter les nombreuses fiches syndicales EHDAA disponibles sur notre site Web pour obtenir des informations supplémentaires et à communiquer avec moi par courriel. Il me fera plaisir de vous soutenir en tenant compte des couleurs et de la réalité de votre milieu.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

Secteur jeunes et formation professionnelle (FP)

Le centre de services scolaire a procédé au second versement pour compenser le dépassement des maxima d'élèves par groupe, pour l'année 2020-2021, conformément à la clause 8-8.01 et à l'Annexe XVIII de l'Entente nationale. Ce paiement devrait apparaître **sur votre relevé de paye du 1^{er} juillet ou celle du 15 juillet 2021**. Si, pour l'année 2020-2021, vous n'avez reçu aucune compensation, malgré une situation de dépassement dans vos groupes, ou encore si vous n'avez pas reçu le montant auquel vous jugez avoir droit, nous vous invitons à nous contacter dès que possible, mais **au plus tard le vendredi 17 septembre 2021**.

■ Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca

RAPPEL | INSCRIPTION AU CAMP D'ÉDUCATION SYNDICALE 2021



Du **14 au 16 octobre 2021**, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tiendra l'édition 2021 de son camp d'éducation syndicale à l'**hôtel L'Estrimont**. Sous le thème «*Enseigner. S'engager. Représenter.*», le camp s'adresse principalement **aux personnes enseignantes possédant moins de cinq (5) années d'expérience d'implication syndicale**.

Les personnes participantes prendront part à une grande variété d'activités et d'ateliers qui leur permettront d'approfondir leur culture syndicale. De plus, il s'agit d'une occasion de tisser des liens avec les personnes membres de leur délégation et celles des autres syndicats affiliés.

Pour prendre connaissance de la programmation détaillée, vous pouvez cliquer sur le lien ci-contre : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/Programme_preliminaire-Camp_education_syndicale_FAE.pdf?fbclid=IwAR1_9K5Sdgjmh2voSXPmHqBFDqIS2Ndr0A45be18rzMU1AvlcVGpmU8VYiA.

La participation au camp est gratuite et comprend l'hébergement, les repas et les frais de participation aux activités comprises dans la programmation.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient faire partie de la délégation, nous vous invitons à faire parvenir votre candidature à l'adresse courriel courrier@sepi.qc.ca **avant le 9 septembre 2021 à 16h00**.

Le SEPÎ contactera les personnes dont la candidature sera retenue au cours de la semaine suivante pour finaliser le processus d'inscription.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par courriel.

- Luc Allaire | lucallaire@sepi.qc.ca
- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

INFO | COURS PRÉPARATOIRES AU CÉFRANC



Vous avez besoin d'aide pour vous préparer à la passation du CÉFRANC ? Le comité paritaire de perfectionnement SEPÎ-CSSPI offrira gratuitement des cours à compter de la semaine du 20 septembre ou la suivante. L'horaire précis et l'endroit restent encore à déterminer. **Pour être éligible au cours, vous devez avoir tenté de passer l'examen au moins une fois, posséder une autorisation d'enseigner et avoir une tâche au CSSPI pour l'année 2021-2022.**

Places limitées, écrivez-moi rapidement si vous désirez vous inscrire.

- Luc Allaire | lucallaire@sepi.qc.ca

Afin de bien commencer l'année, nous vous rappelons que le comité de participation des enseignant(e)s de votre établissement (CPEPE ou CPEPC) doit être saisi de certaines questions sur lesquelles il doit être consulté tôt en début d'année. En effet, ce comité doit être consulté sur des sujets tels que :

- le choix des moments et le projet d'ordre du jour des rencontres collectives;
- le programme des journées pédagogiques;
- les grilles de suppléance dépannage;
- le système utilisé pour faire rapport à la direction des retards et absences des élèves;
- les besoins en activités, en encadrement, en surveillance et en récupération (E.L. 5-3.21 D) → soit la tâche au 15 octobre);
- la nomination d'un maximum de trois (3) enseignant(e)s qui siégeront au comité EHDAA.

Pour une liste exhaustive des objets de consultation, veuillez consulter, entre autres, les articles 4-2.07 de l'Entente locale pour le secteur jeunes et 11-6.11 / 13-6.11 de l'Entente locale pour les centres ou encore, les guides syndicaux respectifs, disponibles sur notre site Web à l'adresse www.sepi.qc.ca, sous l'onglet *Publications* → *Guides syndicaux*.



De plus, les membres du comité peuvent s'entendre par écrit disant que certains de ces objets de consultation deviennent des questions sur lesquelles les recommandations du CPEPE ou du CPEPC sont obligatoirement entérinées par la direction (4-2.08 pour le primaire et le secondaire, 11-6.12 pour l'EDA et 13-6.12 pour la FP).

Rappelez-vous que les travaux de cet organisme de consultation devraient s'effectuer en privilégiant la recherche d'un consensus (4-2.04 / 11-6.04 / 13-6.04). De nombreuses consultations du CPEPE ou du CPEPC sont ensuite adoptées ou approuvées par le conseil d'établissement.

Il est donc impératif de garder des liens étroits avec les enseignant(e)s qui y sont élus et de se tenir collectivement bien informé(e)s.

Nous invitons tous les membres élus au CPEPE ou au CPEPC de leur établissement à assister aux formations offertes par le SEPÍ les mardi 28 septembre et mercredi 29 septembre pour le CPEPE ainsi que le mardi 5 octobre pour le CPEPC, en vous inscrivant via notre site Web au www.sepi.qc.ca/agenda/formations ou par courriel au courrier@sepi.qc.ca. Cette rencontre vous donnera accès à de nombreux outils et de nombreuses informations sur, entre autres :

- le rôle et le fonctionnement du CEE;
- l'approche consensuelle;
- les objets de consultation;
- les démarches de consultation, de participation et de proposition;
- les étapes à suivre lors d'une consultation;
- l'échéancier des sujets à y traiter;
- les réunions et les délais;
- la régie interne;
- des exemples de contenus d'ordre du jour et de procès-verbal;
- des suggestions pour favoriser une meilleure participation lors des consultations en AGEE;
- l'élaboration et le contenu d'un ordre du jour;
- l'élaboration et le contenu d'un procès-verbal;
- la transmission des retours de consultation;
- des outils pratiques;
- et bien plus!

■ Luc Allaire | lucallaire@sepi.qc.ca
■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

QUELLE EST LA COMPOSITION D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DU SECTEUR JEUNES ?

Selon l'article 42 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement (CÉ) comprend au plus vingt (20) membres et est composé des personnes suivantes :

- au moins quatre (4) parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;
- au moins quatre (4) membres du personnel de l'école, dont au moins deux (2) enseignant(e)s et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un (1) membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un (1) membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
- dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un (1) membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;
- au secondaire, deux (2) élèves du deuxième cycle élus par les élèves de l'école ou nommé(e)s par le comité des élèves;
- deux (2) représentant(e)s de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de

l'école, nommé(e)s par les membres visé(e)s par les quatre (4) puces ci-haut (*LIP art.42, paragraphes 1 à 4*).

Il est important de se souvenir des éléments suivants :

- les représentant(e)s de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement;
- toute assemblée convoquée pour élire les personnes représentantes des différents corps d'emploi peut aussi élire des membres substitués au CÉ pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci;
- il ne peut y avoir plus de membres substitués que de membres du CÉ;
- le nombre de parents doit être égal au nombre de membres du personnel enseignant;
- la direction participe aux séances du CÉ, mais sans droit de vote;
- les personnes invitées (comme par exemple le public, la direction adjointe, etc.) n'ont pas droit de vote, doivent prendre parole sous invitation expresse de la présidence du CÉ et devraient prendre place dans une section réservée au public.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

ÇA CLOCHE ? DITES-LE NOUS.

Est-ce que les consignes sont appliquées et respectées dans votre établissement ?

Cette plateforme (<https://cacloche.lafae.qc.ca>) vous permet de partager de manière sécuritaire, avec le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), vos préoccupations et vos inquiétudes quant au respect de vos droits en matière de santé et de sécurité au travail, qu'il s'agisse du port du masque/couvre-visage, de la distanciation sociale, des directives émises par votre centre de services scolaire ou votre établissement ou de tout autre sujet qui vous interpelle. Dites-le-nous quand ça cloche !



INFO | POUR NE RIEN MANQUER!

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'Infolettre du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'Infolettre reçoivent dans leur boîte de courriel le lien pour consulter notre journal syndical ainsi qu'une table des matières des articles qui le compose. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au www.sepi.qc.ca ou en nous écrivant au topo@sepi.qc.ca.

ABONNEMENT À LA PAGE FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 1200 personnes à être abonnées à la page Facebook du SEPÎ. Si vous n'êtes pas du nombre, nous vous invitons à vous joindre à nous afin de recevoir directement dans votre fil d'actualité toutes les nouvelles de dernière heure concernant votre syndicat.

Nous vous rappelons également que vous pouvez inviter vos collègues à «aimer» notre page et ainsi nous aider à rejoindre facilement les personnes membres du SEPÎ.



■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Pour joindre
UN MEMBRE DE NOTRE ÉQUIPE

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Allaire, Luc	211	lucallaire@sepi.qc.ca
Blanchard, Olivier	204	olivierblanchard@sepi.qc.ca
Gagnon, Pierre-Luc	205	pierreLucgagnon@sepi.qc.ca
Primeau, Annie	216	annieprimeau@sepi.qc.ca
Zielonka, Sylvie	212	sylviezielonka@sepi.qc.ca

NOMS	POSTES	COURRIELS
CONSEILLÈRES		
Boulanger, Valérie	206	valerieboulanger@sepi.qc.ca
Fabris, Sophie	207	sophiefabris@sepi.qc.ca
Faucher, Catherine	214	catherinefaucher@sepi.qc.ca
Meunier, Maryse	202	marysemeunier@sepi.qc.ca
Tétreault, Alexie	213	alexietetreault@sepi.qc.ca
PERSONNEL DE SOUTIEN		
Blanchet, Kim	201	kimblanchet@sepi.qc.ca
Croisetière, Josée	à venir	joseecroisetièrre@sepi.qc.ca
Grenier, Isabelle	203	isabellegrenier@sepi.qc.ca
Jacques, Mélanie	215	melaniejacques@sepi.qc.ca
Traeger-Gauthier, Rachel-Lee	200	rachelgauthier@sepi.qc.ca

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca